REGLEMENT INTERIEUR

PONCTUALITE :
- Les retards habituels ne sont pas tolérés.
- Les enfants sont accueillis dans la cour à partir de **8h30** ; vous ne devez pas laisser vos enfants seuls ni dans la rue, ni dans la cour avant cette heure.
- Rappel des horaires : 8h45 – 11h45 **13h15**-16h30
- Pour respecter le travail de chacun, merci de votre ponctualité matin et soir, même en maternelle.

ASSIDUITE :
- L'absence d'un enfant pour raison médicale sera signalée le plus vite possible.
- Pour toute autre absence, une autorisation sera demandée .

SECURITE :
- Aucun enfant ne peut sortir seul de l'école sans autorisation préalable de la famille.
- Les enfants de maternelle ne seront remis à une personne autre que père ou mère que si cette personne a été présentée auparavant à la directrice ou à une enseignante.
- Les enfants ne sont plus sous la responsabilité de l'école à partir du moment où ils ont été confiés à leur parent ou accompagnateur (même si ce dernier converse dans la cour ou dans la rue).

POLITESSE :
- Les enfants doivent respecter les règles élémentaires de la politesse et utiliser un vocabulaire correct.
- La tenue vestimentaire doit être simple et correcte.
- Les chewing gums sont interdits.

RESPECT DES BIENS ET DES PERSONNES :
- Les enfants doivent respecter les autres (enfants et adultes).
- Ils prendront soin de leur matériel et de celui mis à leur disposition (locaux, mobilier…)
- Le « troc », les échanges, les jouets « armes » ne sont pas acceptés à l 'école.
- Tout autre jouet est autorisé mais l'école ne sera pas responsable en cas de perte ou de casse.

DISCIPLINE :
- Les enfants auront une attitude correcte en classe et sur la cour (pas d'insolence, de geste déplacé, de violence verbale) .
- A la cantine, on goûte un peu de tout et on termine son assiette (cf . permis à points).

RESPECT DES OBLIGATIONS DE TRAVAIL :
- Chaque enfant doit avoir tous ses outils de travail en bon état.
- Tout travail devant être fait en classe ou **à la maison** devra être réalisé.

Tout manquement à ce règlement entraînera des sanctions pouvant aller de la réprimande au renvoi temporaire ou même définitif en cas de récidive.

En signant ce règlement, je m'engage et je contribue à faire de notre école un lieu de respect.

Signatures : du père de la mère de (des) enfant(s)